



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

RAPPORT ANNUEL au 30 décembre 2022

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : CACEIS Bank

Commissaire aux comptes : Deloitte



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	5
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	6
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	8
e) Loi Energie Climat	9
2. Engagements de gouvernance et compliance	10
3. Frais et Fiscalité	32
4. Certification du Commissaire aux comptes	33
5. Comptes de l'exercice	38
6. Annexe(s)	71



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Sur l'année 2022 :

- 157 - 010165 : Insertion Emplois Dynamique
 - FR0000970873 Perf nette -18,374 % Perf benchmark indicatif -7,51%
 - FR0010702084 Perf nette -18,375 % Perf benchmark indicatif -7,51%
 - FR0013018801 Perf nette -17,889 % Perf benchmark indicatif -7,51%
 - FR0013314580 Perf nette -17,602 % Perf benchmark indicatif -7,51%
 - FR0013314606 Perf nette -17,891 % Perf benchmark indicatif -7,51%
 - FR0013399383 Perf nette -17,725 % Perf benchmark indicatif -7,51%
 - FR0014000IA7 Perf nette -17,726 % Perf benchmark indicatif -7,51%
 - FR0014000I93 Perf nette -19,134 % Perf benchmark indicatif -7,51%
- 2565 - EBP : Mirova Emploi France
 - FR0010609552 Perf nette -18,454 % Perf benchmark indicatif -7,51%
 - FR0010612838 Perf nette -18,457 % Perf benchmark indicatif -7,51%

Après un cru exceptionnel en 2021, l'exercice s'est soldé par un recul généralisé de tous les actifs risqués en 2022, d'abord sur le marché obligataire (entre -10% et -15% selon les maturités), et sur les marchés d'actions européennes (entre -8 et -9% en moyenne, avec d'énormes disparités sectorielles). La reprise post-Covid a en effet été coupée net dans son élan par les conséquences du dramatique conflit en Ukraine, qui a vu des millions de civils réfugiés et de très lourdes pertes humaines tout au long de l'année. Les marchés financiers, qui s'ajustent avec une grande immédiate, ont été chamboulés par cette guerre d'un autre âge, avec des conséquences massives sur les prix de l'énergie (pétrole et gaz), des minerais (dont la Russie est grand exportateur) et des denrées alimentaires (l'Ukraine est un des greniers à blé de l'Europe). Conséquences : un ralentissement économique et surtout une explosion de l'inflation (entre +7 et +10% selon les zones). Et des resserrements rapides des banques centrales, qui ont monté rapidement leurs taux d'intérêt directeurs. Les actions européennes ne reculent que de 8 à 9%, avec de bonnes performances relatives de l'Energie (fossile), de la Défense, des Matière Premières, la Banque et l'Assurance, mais des reculs très prononcés de l'Immobilier, la Technologie, la Construction, l'Industrie. Dans cet environnement pour le moins complexe, la gestion du fonds Insertion Emplois Dynamique a été la suivante :

- Au sein de la poche Actions, l'exposition a été en moyenne de 88% tout au long de l'année, et malgré une diversification (sectorielle et géographique) optimale compte tenu de l'objectif d'impact social et environnemental du fonds, la sélection a souffert en relatif au marché compte tenu de sa surexposition aux secteurs en croissance (très attaqués), du fort poids des petites et moyennes valeurs (en recul de 17 à 20%) et sa non exposition aux secteurs les plus recherchés (pétrole, matières premières, défense, financières) non éligibles à notre stratégie.



1. Rapport de Gestion

- Au sein de la poche solidaire, 13 nouveaux co-financements (en billets à ordre) ont été mis en place avec notre partenaire France Active pour un montant de 2 600 K€. Compte tenu de la volatilité de la poche actions, le ratio solidaire a oscillé entre 7% au plus bas et plus de 9,3% en octobre, pour finir l'année vers 8.4% fin 2022, avec une poche solidaire d'un montant de 76,6 M€.

Autres éléments importants à signaler : l'actif net du fonds a oscillé entre 1 milliard € et moins de 800 M€ à l'automne 2022, pour terminer un peu au-dessus de 900 M€ compte tenu d'une collecte nette légèrement positive malgré cette année bien difficile. Par ailleurs, le Rapport d'Impact du fonds (à fin 2021) a été publié en octobre 2022 : il illustre la variation pondérée des emplois en France des titres cotés en portefeuille (« performance Emploi »), qui a été de +6.5% sur 1 an, +13,9% sur 3 ans et +30,6% sur 7 ans, preuve que notre processus de gestion original, bien qu'avec une performance financière en retrait en 2022, permet de combiner sur moyen terme impact social positif, financements solidaires et respect d'une trajectoire carbone en-deçà de 2 degrés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI MONEY I C	96 651 627,01	102 115 041,63
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	2 393 865,75	47 909 971,69
SIEMENS GAMESA RENEWABLE ENE	6 537 503,89	24 612 799,95
SAINT-GOBAIN	26 288 699,66	0,00
STMICROELECTRONICS NV	19 229 585,74	0,00
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	17 809 291,18	0,00
EUROFINS SCIENTIFIC	0,00	17 312 244,45
KERING	17 283 801,35	0,00
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	10 076 666,07	0,00
ASTRAZENECA PLC	0,00	10 033 614,11

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 114,61%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,09%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Actifs faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 0,06%.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.



1. Rapport de Gestion

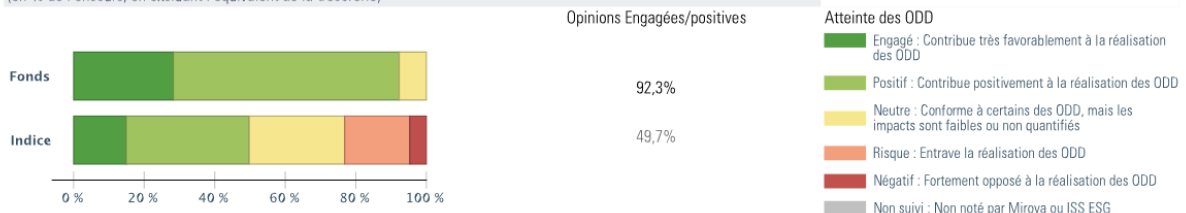
e) Loi Energie Climat

Insertion Emplois Dynamique

ANALYSE DU PORTEFEUILLE AU 30/12/2022

RÉPARTITION PAR OPINION ESG

(en % de l'encours, en excluant l'équivalent de la trésorerie)



L'opinion ESG vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies et repose sur l'analyse de Mirova et ISS ESG, une tierce partie. L'opinion ne garantit pas un bénéfice ou une protection contre une perte, et n'assure pas la stabilité ou la sécurité de l'ensemble du portefeuille.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

en % de l'encours avec Opinions Engagées/positives

Piliers Mirova		Importance de la contribution d'un actif aux SDG correspondant à chaque pilier	
Environnement	STABILITE CLIMATIQUE Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C	61% 30%	9 (ENERGIE PROPRES) 13 (CLIMAT)
	ECOSYSTEMES Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables	32% 14%	14 (VIE AQUATIQUE) 15 (VIE TERRESTRE)
	RESSOURCES Préserver les ressources naturelles via une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire	48% 19%	12 (BONNES PRATIQUES INDUSTRIELLES)
Social	BESOINS FONDAMENTAUX Assurer à tous un accès aux besoins de base : alimentation, eau, santé, énergie, logement, assainissement, transport, crédit	14% 16%	1 (PAUVRETE) 2 (Eau propre) 3 (Santé) 6 (Energie propre) 7 (Travail décent) 10 (Égalité des sexes)
	BIEN-ETRE Améliorer l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice et favoriser l'égalité des chances	45% 27%	3 (Santé) 4 (Éducation) 5 (Égalité des sexes) 10 (Égalité des sexes) 11 (Villes et communautés durables) 16 (Partenariats pour l'action)
	TRAVAIL DECENT Offrir à tous un emploi offrant de bonnes conditions de travail, et une intégration sociale	50% 21% Fonds Indice	8 (Bonne aide aux communautés) 9 (Bonne gouvernance) 10 (Bonne gouvernance)

17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Veuillez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies («ODD»). Mirova a signé un accord avec l'Université de Cambridge, sur la base d'un partenariat de recherche axé sur les thèmes du développement durable ainsi que la mise en place en 2013 d'un groupe de travail, les Investors Leaders Group. Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, pour chaque actif (tel qu'affiché à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Engagée » ou « Positive » sur le pilier).
Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.*

IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

	Fonds	Indice*
	<2°C	2.5-3°C
Émissions induites (eq. CO2/ millions d'€)	84.7	208.5
Émissions évitées (eq. CO2/ millions d'€)	27.8	16.0
Taux de couverture (% de valeurs analysées)	92%	99%

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont développé conjointement une méthode d'évaluation* des données carbone au regard des enjeux spécifiques d'une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA). Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux : - Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits. - Émissions « évitées » grâce au déploiement de « solutions vertes » et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Ces indicateurs sont complétés par une évaluation des politiques et des objectifs de décarbonation des entreprises. Les évaluations de chaque entreprise sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du portefeuille avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5°C à 5°C, à horizon 2100. Pour plus d'informations sur nos méthodologies, veuillez consulter notre site web Mirova www.mirova.com/fr/recherche/demontrer-impact.
*À partir du 31/05/2022, cette méthodologie a évolué. La principale évolution de notre méthodologie a lieu dans le calcul de la température (ajout d'une analyse qualitative de la stratégie de l'entreprise en matière de décarbonation) et dans l'affichage de la température (par intervalles plutôt qu'au dixième près).

* Pour plus d'information sur nos méthodologies, veuillez-vous référer au site de Mirova : <https://www.mirova.com/fr/recherche>

Source : Natixis Investment Managers International sauf indication contraire

En raison d'une gestion dynamique, les caractéristiques des portefeuilles sont susceptibles de changer. Toute référence à des titres ou à des secteurs d'activité spécifiques ne doit pas être considérée comme une recommandation



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 378 250 €

Effectifs concernés : 363

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,

- Cadres supérieurs : 2 647 162 €

- Membres du personnel : 7 042 723 €

Effectifs concernés : 54



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de MIROVA est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I. Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de MIROVA et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.
Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis a minima pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- La performance des équipes de gestion des fonds d'infrastructures (fonds d'infrastructures Transition énergétique & écologique, fonds de capital naturel, ...) ne peut s'effectuer que sur une longue période, elle-même fonction de la durée des fonds qui peut dépasser dix ans. L'évaluation de la qualité de la gestion s'effectue donc de façon qualitative, à partir de la qualité et de la diversification du portefeuille, du nombre et du montant des investissements réalisés au cours de l'année, de l'analyse des performances des actifs en portefeuilles (absence de défaut ou de problème de solvabilité, stabilité des cash flow,...).

Les équipes infrastructures sont aussi jugées sur leur capacité à lever des fonds auprès des investisseurs. Le volume annuel de collecte en phase de levée de fonds est utilisé comme critère quantitatif.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de MIROVA.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

I-2. Les composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

MIROVA veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

MIROVA souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de MIROVA.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Mécanisme d'investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds d'infrastructures

Conformément aux pratiques de place et afin de satisfaire aux exigences des investisseurs, MIROVA s'assure, pour ses activités de fonds d'infrastructures, d'un alignement d'intérêts entre les équipes de gestion dédiées à l'investissement dans ces fonds et les investisseurs eux-mêmes. Pour ce faire, MIROVA dispose d'un mécanisme d'investissement de ces collaborateurs en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds d'infrastructures.

La souscription par les collaborateurs concernés de parts ordinaires et/ou de parts de carried dans les fonds sous gestion, qui s'effectue au moyen d'une partie de la rémunération variable qui leur a été versée par MIROVA, est qualifiable de rémunération variable différée au sens de la Directive AIFM.

En effet, elle constitue un transfert de parts des fonds vers les collaborateurs de ces équipes, dont le remboursement est étalé dans le temps conformément à la réglementation, dont le rendement est corrélé à la performance financière des fonds et dont la détention conduit donc à un alignement des équipes de gestion avec les intérêts des investisseurs.

A ce titre, les montants souscrits en parts ordinaires et/ou en parts de carried par les collaborateurs des équipes de gestion de fonds d'infrastructures sont déductibles de la rémunération variable différée qui leur est attribuée.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Lorsque la rémunération variable différée n'est pas intégralement souscrite dans des parts de fonds gérés, le solde de cette rémunération est indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA, avec une acquisition par tranches égales sur une période de 3 ans minimum, en conformité avec la réglementation.

Le montant de l'engagement disponible en parts de carried varie fortement d'une année sur l'autre et dépend du calendrier de lancement de nouveaux fonds. Dans ces conditions, le respect des contraintes réglementaires et de leur application au sein de MIROVA, i.e. seuil de 50% (respectivement 60%) de différé et indexation de 50% minimum sur la performance d'un panier de produits gérés sera vérifié sur une période glissante de 3 ans maximum (cf. II-2.).

Les paiements effectués aux collaborateurs par les fonds, en contrepartie de leur investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried, ne sont pas considérés comme de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Les revenus des parts de carried souscrites, qui rétribuent les services de gestion rendus et qui correspondent à un partage de l'excédent de rendement, sont en revanche assimilés à de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Toutefois, ce dispositif de carried interest oblige à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés et l'excédent de rémunération des parts acquises est ensuite subordonné au rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs et conditionnée à la création de plus-value à long terme. Dès lors, cet excédent de rendement, qui prévoit dès le départ un alignement d'intérêts entre les collaborateurs concernés et les investisseurs, est exclu du champ d'application de la directive AIFM, dont il respecte en réalité les principes dans ses modes de création et de fonctionnement.

La Direction de MIROVA est garante de ce que le dispositif de carried interest, tant dans son mode d'attribution que de fonctionnement, contribue à une gestion saine sans incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés et alignée sur les intérêts des investisseurs.

La Direction des ressources humaines veille à ce que la répartition des montants attribués entre les équipes et la société de gestion soient conformes aux normes de marché.

I-2.5. Attribution gratuite d'actions de performance

Les collaborateurs clés peuvent être éligibles, dans le cadre de plans à long terme, à l'attribution d'actions de performance, dont l'acquisition est soumise à une condition de performance appréciée sur au moins trois exercices, ainsi qu'à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. Ce dispositif permet d'aligner les intérêts des collaborateurs clés avec ceux des investisseurs. Il entre dans le champ d'application des directives AIFM et UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.6. Equilibre entre rémunération fixe et variable

MIROVA s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II. Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de MIROVA comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, MIROVA a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de MIROVA, en lien avec la Direction de la conformité et du contrôle interne.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de MIROVA, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III. Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de MIROVA.

Les Directions de la conformité, du contrôle interne et des risques de MIROVA ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de MIROVA est validée par le Conseil d'administration de MIROVA, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de MIROVA, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de MIROVA et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

MIROVA, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de MIROVA, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de MIROVA avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de MIROVA est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de MIROVA sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de MIROVA et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. MIROVA se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de MIROVA fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand MIROVA délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

IV. Annexes

Objectifs annuels spécifiques conformité et risques

Grille d'impact

Suivre les formations obligatoires de conformité (en présentiel ou en e-learning), dans les délais impartis :		
Abus de marché Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme FATCA Associated persons (US)	Si absence non autorisée à une formation ou un e-learning non effectué	-5%
Sensibilisation à la conformité - code de déontologie, code of conduct	Si absence non autorisée à plusieurs formations ou plusieurs e-learning non effectués	-10%
Respecter l'ensemble des règles de conformité applicables et définies notamment dans le Code of conduct de Natixis, les Règlement intérieur et Code de déontologie de Mirova, dans les politiques et procédures de conformité disponibles sur le répertoires des procédures de Mirova		
	Non respect d'une règle signifié par un courrier du RCCI	-20%
	Récidive signifiée par un courrier du RCCI	-50%
	Infraction grave aux règles signifiées par un courrier du RCCI	-100%
Respect des règles d'investissement		
	Plus de 5 dépassements de limite non significatifs ou moins de 5 dépassements significatifs	-10%
	Plus de 5 dépassements significatifs	-25%
	Plus de 5 dépassements graves	-50%
	Dépassements particulièrement graves, répétés, anormaux ou de nature à mettre en danger la réputation de Mirova	-100%
<i>Dépassement non significatif : moins de 10% des limites</i>		
<i>Dépassement significatif : dépassement de 10% à 50% des limites</i>		
<i>Dépassement grave : dépassement de plus de 50% de la limite allouée</i>		

Modalités de calcul de l'impact

En cas d'impact sur la rémunération variable individuelle, les modalités de calcul suivantes sont appliquées :

Rémunération variable **plafonnée au montant de l'année n-1** x taux d'impact défini dans la grille ci-dessus*

* Les critères peuvent se cumuler, le RCCI sera en charge de proposer le taux d'impact final.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 12 317 024 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 876 450 €

Effectifs concernés : 132 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 15 030 540 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 635 800 €

- Membres du personnel : 10 394 740 €

Effectifs concernés : 63



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ PEA et PME-PEA

• PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 79,54%.

■ Retenues à la source

Politique de réclamation de la société de gestion au profit des OPC qu'elle gère, aux fins de restitution de retenues à la source étrangères.

Les OPC français ou luxembourgeois peuvent percevoir des dividendes nets de retenue à la source au titre d'actions étrangères détenues. Dans certains cas, il peut s'avérer que le taux de retenue à la source appliqué sur les dividendes perçus par les OPC français ou luxembourgeois soit différent de celui appliqué aux dividendes versés à des OPC situés dans le même Etat que l'émetteur du titre.

Dans certains pays européens, à la suite de l'arrêt « Santander » rendu le 10 mai 2012 par la Cour de justice de l'Union européenne, cette situation permet d'envisager une réclamation contentieuse auprès des administrations compétentes en vue d'obtenir le remboursement de cette différence de taux.

Dans ce cadre, la société de gestion procède, dans l'intérêt des investisseurs, à de telles réclamations pour le compte des OPC gérés, lorsque différentes conditions, telles que les probabilités de récupération, les délais, les coûts, paraissent favorables aux investisseurs. Dans cette optique, des seuils de matérialité pourront être déterminés.

Il convient de noter toutefois que cette politique de réclamation comporte des aléas en termes notamment de montants effectifs et définitifs de remboursement et de délais. Ainsi, les OPC peuvent être amenés à supporter des coûts externes sans bénéficier des remboursements attendus. Les frais engagés et/ou les remboursements obtenus au cours d'un exercice dans le cadre de cette politique sont mentionnés dans le rapport annuel de l'OPC. Conformément à la politique ci-dessus, menée dans l'intérêt des investisseurs par la société de gestion en vue d'obtenir le remboursement d'une partie de la retenue à la source prélevée à l'étranger sur des dividendes perçus par le fonds, le porteur est informé que :

- Les frais engagés et prélevés sur le fonds au titre de cette réclamation sont de 3 619,20 EUR au cours de l'exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes

INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	898 882 019,18	1 033 135 577,76
Actions et valeurs assimilées	816 142 268,79	955 417 503,97
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	772 166 213,49	911 517 464,29
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	43 976 055,30	43 900 039,68
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	72 121 307,84	67 505 100,24
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	50 926 312,64	49 755 588,24
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	21 194 995,20	17 749 512,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	10 618 442,55	10 212 973,55
CRÉANCES	139 664 466,74	154 543 863,48
Opérations de change à terme de devises	138 630 016,50	152 988 545,82
Autres	1 034 450,24	1 555 317,66
COMPTES FINANCIERS	6 875 183,13	3 273 343,04
Liquidités	6 875 183,13	3 273 343,04
TOTAL DE L'ACTIF	1 045 421 669,05	1 190 952 784,28



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	876 646 683,14	980 623 177,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	28 452 563,19	58 709 174,27
Résultat de l'exercice (a,b)	-802 053,78	-4 597 600,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	904 297 192,55	1 034 734 751,35
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	141 124 476,50	156 218 032,93
Opérations de change à terme de devises	138 104 195,60	153 321 593,79
Autres	3 020 280,90	2 896 439,14
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 045 421 669,05	1 190 952 784,28

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 817,53	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	11 182 227,08	9 155 152,13
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	315 271,07	207 985,84
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 976,29	1 404,75
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	11 506 291,97	9 364 542,72
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	3 900,57	9 301,64
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	13 730,88	28 020,60
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	17 631,45	37 322,24
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	11 488 660,52	9 327 220,48
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	12 603 637,37	14 391 675,60
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 114 976,85	-5 064 455,12
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	312 923,07	466 854,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-802 053,78	-4 597 600,58



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 1er janvier 2022 au 30 décembre 2022.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000970873 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD : Taux de frais maximum de 1,794% TTC

FR0013399383 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0013314580 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C) : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0013314606 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0013018801 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0010702084 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC : Taux de frais maximum de 1,794% TTC

FR0014000IA7 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

FR0014000I93 - Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC : Taux de frais maximum de 2,73% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.



5. Comptes de l'exercice

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC	Capitalisation	Capitalisation
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD	Distribution	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 034 734 751,35	932 206 610,04
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	172 991 532,72	318 934 459,34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-114 819 672,35	-390 739 162,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	57 484 324,72	71 631 140,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 155 938,72	-4 125 290,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 726 135,71	4 086 963,38
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-14 011 202,79	-13 207 016,02
Frais de transactions	-608 485,90	-566 324,76
Différences de change	2 221 821,30	5 103 596,75
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-216 151 046,64	116 474 281,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>161 734 342,45</i>	<i>377 885 389,09</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-377 885 389,09</i>	<i>-261 411 107,81</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 114 976,85	-5 064 455,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (*, **)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	904 297 192,55	1 034 734 751,35

(*) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(**) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.

(***) N : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00 €.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Billets à ordre (*)	10 618 442,55	1,17
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	10 618 442,55	1,17
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

(*) Les 10 618 442,55€ sont également présent dans la rubrique Autres instruments financiers

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	10 618 442,55	1,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 875 183,13	0,76
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	306 847,61	0,03	755 651,34	0,08	3 627 904,33	0,40	4 430 273,29	0,49	1 497 765,98	0,17
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 875 183,13	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 DKK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	42 214 152,87	4,67	16 040 084,99	1,77	32 082 805,10	3,55	48 798 824,68	5,40
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	26 080,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 708,44	0,00	3 402,78	0,00	236,39	0,00	7 329,88	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	41 288 875,87	4,57	16 909 495,09	1,87	31 298 633,50	3,46	48 607 191,14	5,38
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	138 630 016,50
	Ventes à règlement différé	1 715,84
	Souscriptions à recevoir	177 906,74
	Coupons et dividendes en espèces	26 080,37
	Collatéraux	210 000,00
	Autres créances	618 747,29
TOTAL DES CRÉANCES		139 664 466,74
DETTES		
	Vente à terme de devise	138 104 195,60
	Rachats à payer	131 574,83
	Frais de gestion fixe	1 066 753,19
	Collatéraux	694 886,86
	Dettes liées à la crise financière	1 127 066,02
TOTAL DES DETTES		141 124 476,50
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 460 009,76



5. Comptes de l'exercice

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	28,8543	380 000,17
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	28,8543	380 000,17
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 432,8349	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B		
Parts souscrites durant l'exercice	3 367,8119	43 656 622,53
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	3 367,8119	43 656 622,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 856,3397	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC		
Parts souscrites durant l'exercice	519 519,6892	55 225 784,16
Parts rachetées durant l'exercice	-218 647,6965	-23 412 025,62
Solde net des souscriptions/rachats	300 871,9927	31 813 758,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 669 584,8414	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-12,4748	-206 056,13
Solde net des souscriptions/rachats	-12,4748	-206 056,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	162,3446	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC		
Parts souscrites durant l'exercice	60 482,5028	7 441 183,42
Parts rachetées durant l'exercice	-100 483,7817	-12 456 943,09
Solde net des souscriptions/rachats	-40 001,2789	-5 015 759,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	235 382,4296	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC		
Parts souscrites durant l'exercice	2 561,8115	234 892,63
Parts rachetées durant l'exercice	-992,5676	-94 410,48
Solde net des souscriptions/rachats	1 569,2439	140 482,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 037,2363	
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC		
Parts souscrites durant l'exercice	166 480,0261	42 013 353,15
Parts rachetées durant l'exercice	-184 905,4753	-46 974 572,41
Solde net des souscriptions/rachats	-18 425,4492	-4 961 219,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	535 132,5211	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD		
Parts souscrites durant l'exercice	59 667,5893	24 039 696,66
Parts rachetées durant l'exercice	-78 815,3136	-31 675 664,62
Solde net des souscriptions/rachats	-19 147,7243	-7 635 967,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	860 718,9028	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	379 630,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	604 095,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 676 272,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	27 355,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	368 549,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 034,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,73
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 341 357,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 199 722,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

• 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

• 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			62 148 573,39
	FR0012097053	MIROVA SOLIDAIRE I	21 194 995,20
	LU1956003419	MIROVA WOM LEADERS EQTY FD SI EUR CAP	13 348 847,34
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I C	27 604 730,85
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			62 148 573,39



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-802 053,78	-4 597 600,58
Total	-802 053,78	-4 597 600,58

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	208 662,30	66 108,63
Total	208 662,30	66 108,63

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	319 449,39	-9 288,50
Total	319 449,39	-9 288,50

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	898 289,97	-254 535,68
Total	898 289,97	-254 535,68



5. Comptes de l'exercice

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 660,29	-5 736,93
Total	2 660,29	-5 736,93

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	33 729,75	-79 031,77
Total	33 729,75	-79 031,77

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 649,80	-573,81
Total	-2 649,80	-573,81

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-633 144,81	-1 218 102,23
Total	-633 144,81	-1 218 102,23



5. Comptes de l'exercice

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 629 050,87	-3 096 440,29
Total	-1 629 050,87	-3 096 440,29



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	28 452 563,19	58 709 174,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	28 452 563,19	58 709 174,27

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 362 918,61	2 950 436,55
Total	1 362 918,61	2 950 436,55

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 073 375,16	3 841 447,75
Total	3 073 375,16	3 841 447,75

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 642 297,93	16 780 540,53
Total	8 642 297,93	16 780 540,53



5. Comptes de l'exercice

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	69 298,69	163 706,16
Total	69 298,69	163 706,16

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	878 704,15	2 255 266,23
Total	878 704,15	2 255 266,23

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 684,78	1 555,28
Total	5 684,78	1 555,28

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 036 024,22	9 234 772,36
Total	4 036 024,22	9 234 772,36



5. Comptes de l'exercice

	30/12/2022	31/12/2021
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 384 259,65	23 481 449,41
Total	10 384 259,65	23 481 449,41



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	526 456 331,55	732 700 100,68	932 206 610,04	1 034 734 751,35	904 297 192,55
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE A (C) en EUR					
Actif net	27 313 383,85	37 073 094,81	43 003 156,74	52 171 968,45	43 353 306,53
Nombre de titres	3 003,9806	3 203,9806	3 403,9806	3 403,9806	3 432,8349
Valeur liquidative unitaire	9 092,39	11 570,94	12 633,19	15 326,75	12 629,01
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	76,03	-116,79	-171,09	866,76	397,02
Capitalisation unitaire sur résultat	85,61	81,74	9,96	19,42	60,78
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE B en EUR					
Actif net	0,00	51 394 301,19	56 028 344,03	67 871 021,20	97 739 380,25
Nombre de titres	0,00	4 488,5278	4 488,5278	4 488,5278	7 856,3397
Valeur liquidative unitaire	0,00	11 450,14	12 482,56	15 120,99	12 440,82
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-102,06	-169,10	855,83	391,19
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	72,88	-6,80	-2,06	40,66
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE FC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	101 876 829,96	296 403 341,18	274 842 107,06
Nombre de titres	0,00	0,00	985 411,8135	2 368 712,8487	2 669 584,8414
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	103,38	125,13	102,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-0,12	7,08	3,23
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,09	-0,10	0,33



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE IC en EUR					
Actif net	100 028 247,13	135 806 900,83	92 489 277,21	2 889 335,15	2 203 173,78
Nombre de titres	10 095,2545	10 808,0084	6 765,3620	174,8194	162,3446
Valeur liquidative unitaire	9 908,44	12 565,39	13 671,00	16 527,54	13 570,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	109,07	-126,92	-185,26	936,43	426,86
Capitalisation unitaire sur résultat	39,43	48,81	-31,81	-32,81	16,38
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE NC en EUR					
Actif net	44 065 900,86	65 091 324,19	85 332 664,92	39 804 042,44	27 936 087,27
Nombre de titres	508 530,0643	592 333,5153	713 730,6169	275 383,7085	235 382,4296
Valeur liquidative unitaire	86,65	109,88	119,55	144,54	118,68
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,21	-1,11	-1,62	8,18	3,73
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,24	0,42	-0,27	-0,28	0,14
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE PC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	51 217,24	180 299,51
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	467,9924	2 037,2363
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	109,44	88,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	3,32	2,79
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-1,22	-1,30



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RC en EUR					
Actif net	66 717 971,02	108 427 872,26	199 688 590,82	162 464 339,41	128 199 413,12
Nombre de titres	372 486,9146	480 195,7332	817 685,6025	553 557,9703	535 132,5211
Valeur liquidative unitaire	179,11	225,79	244,21	293,49	239,56
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,98	-2,28	-3,31	16,68	7,54
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,47	-0,34	-1,86	-2,20	-1,18
Part INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE RD en EUR					
Actif net	264 183 365,01	334 906 607,40	353 787 746,36	413 079 486,28	329 843 425,03
Nombre de titres	922 044,5615	927 212,3778	905 636,7314	879 866,6271	860 718,9028
Valeur liquidative unitaire	286,51	361,19	390,65	469,47	383,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,17	-3,65	-5,29	26,68	12,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,76	-0,55	-2,98	-3,51	-1,89



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
RATIONAL AG	EUR	7 542	4 185 810,00	0,46
SYMRISE AG	EUR	180 435	18 341 217,75	2,03
SYNLAB AG	EUR	508 718	5 763 774,94	0,64
TOTAL ALLEMAGNE			28 290 802,69	3,13
CANADA				
CGI GROUP --- REGISTERED SHS -A-	CAD	253 780	20 482 461,74	2,27
TOTAL CANADA			20 482 461,74	2,27
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	254 352	32 082 805,10	3,55
TOTAL DANEMARK			32 082 805,10	3,55
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	421 095	8 666 135,10	0,96
TOTAL ESPAGNE			8 666 135,10	0,96
ETATS-UNIS				
AGCO	USD	61 617	8 007 178,95	0,89
ECOLAB	USD	75 025	10 232 503,16	1,13
TOTAL ETATS-UNIS			18 239 682,11	2,02
FRANCE				
AFYREN SAS	EUR	424 445	2 461 781,00	0,27
AIR LIQUIDE	EUR	69 290	9 173 996,00	1,01
AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE	EUR	135 220	17 903 128,00	1,98
ALSTOM	EUR	183 484	4 187 104,88	0,46
AXA	EUR	1 019 448	26 561 717,64	2,93
BUREAU VERITAS	EUR	646 956	15 921 587,16	1,76
CAPGEMINI SE	EUR	172 932	26 968 745,40	2,99
CIE DES ALPES	EUR	433 737	6 237 138,06	0,69
DASSAULT SYST.	EUR	570 680	19 114 926,60	2,12
EDENRED	EUR	403 821	20 546 412,48	2,27
ELIS	EUR	1 315 719	18 183 236,58	2,01
ENTECH SACA	EUR	259 020	2 452 919,40	0,27
ESSILORLUXOTTICA	EUR	149 384	25 275 772,80	2,79
EURAZEO	EUR	409 548	23 794 738,80	2,63
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	1 279 913	18 085 170,69	2,00
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE A	EUR	5 040	524 361,60	0,06
GETLINK SE	EUR	445 048	6 664 593,80	0,74
HERMES INTERNATIONAL	EUR	22 933	33 138 185,00	3,66
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	143 227	1 455 186,32	0,16
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	175 352	3 878 786,24	0,43
ICADE EMGP	EUR	206 484	8 308 916,16	0,92
INTERPARFUMS	EUR	174 799	9 718 824,40	1,08
KERING	EUR	32 959	15 672 004,50	1,74



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
L'OREAL	EUR	76 082	25 380 955,20	2,80
LEGRAND SA	EUR	212 679	15 912 642,78	1,76
MANITOU BF	EUR	361 233	8 958 578,40	0,99
MCPHY ENERGY SA	EUR	156 533	1 911 267,93	0,21
MEDINCELL SA	EUR	587 390	3 630 070,20	0,40
METABOLIC EXPLORER	EUR	750 798	908 465,58	0,10
SAINT-GOBAIN	EUR	560 931	25 606 500,15	2,84
SEB	EUR	91 855	7 187 653,75	0,80
SES IMAGOTAG SA	EUR	105 626	12 886 372,00	1,43
SOITEC SA	EUR	143 178	21 884 757,30	2,42
SOMFY	EUR	23 403	3 346 629,00	0,37
SOPRA STERIA	EUR	150 202	21 208 522,40	2,34
TERACT RTS 16-11-25	EUR	819 544	17 210,42	0,00
TERACT SA	EUR	819 544	4 917 264,00	0,55
VOLTALIA	EUR	1 764 097	30 095 494,82	3,32
WORLDLINE SA	EUR	654 722	23 916 994,66	2,65
TOTAL FRANCE			523 998 612,10	57,95
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	95 888	23 974 470,76	2,65
KINGSPAN GROUP	EUR	195 409	9 883 787,22	1,09
TOTAL IRLANDE			33 858 257,98	3,74
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	519 150	14 442 753,00	1,59
TOTAL ITALIE			14 442 753,00	1,59
JAPON				
TOYOTA MOTOR	JPY	1 246 200	16 040 084,99	1,77
TOTAL JAPON			16 040 084,99	1,77
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	47 493	23 926 973,40	2,65
BASIC FIT NV	EUR	237 006	5 801 906,88	0,64
TOTAL PAYS-BAS			29 728 880,28	3,29
ROYAUME-UNI				
AMA CORP PLC	EUR	579 880	197 159,20	0,02
ASTRAZENECA PLC	GBP	89 491	11 314 849,68	1,25
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	228 416	17 001 513,26	1,88
TOTAL ROYAUME-UNI			28 513 522,14	3,15
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	540 149	17 822 216,26	1,97
TOTAL SUISSE			17 822 216,26	1,97
			772 166 213,49	85,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AUTONOMIE ET SOLIDARITE	EUR	200	15 244,90	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CAISSE SOLIDAIRE NORD-PDC	EUR	560	8 537,14	0,00
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	422 309	43 937 028,36	4,86
NEF F200	EUR	500	15 244,90	0,00
TOTAL FRANCE			43 976 055,30	4,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 976 055,30	4,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées			816 142 268,79	90,25
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI MONEY I C	EUR	2 235	27 604 730,85	3,05
TOTAL FRANCE			27 604 730,85	3,05
LUXEMBOURG				
MIROVA EURO SHORT TERM SUST BD EUR I CAP	EUR	101 545	9 972 734,45	1,10
MIROVA WOM LEADERS EQTY FD SI EUR CAP	EUR	90 642	13 348 847,34	1,48
TOTAL LUXEMBOURG			23 321 581,79	2,58
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			50 926 312,64	5,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
MIROVA SOLIDAIRE I	EUR	2 190	21 194 995,20	2,35
TOTAL FRANCE			21 194 995,20	2,35
TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE			21 194 995,20	2,35
TOTAL Organismes de placement collectif			72 121 307,84	7,98
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
ACTIV ACTION 2.0% 25-06-25	EUR	50 000	52 558,73	0,00
ADEL ECO HABI 2.0% 07-07-25	EUR	100 000	104 969,86	0,02
ADEL ECO HABI 2.0% 07-07-26	EUR	100 000	104 969,86	0,01
ADEL ECO HABI 2.0% 07-07-27	EUR	100 000	104 969,86	0,01
AFB FRANCE 2.0% 30-09-27	EUR	100 000	100 511,11	0,01
AFB FRANCE 2.0% 30-09-28	EUR	100 000	100 511,11	0,01
AFB FRANCE 2.0% 30-09-29	EUR	100 000	100 511,11	0,01
AIDADOMI 2.0% 20-10-29	EUR	150 000	150 591,78	0,01
ARCAVS 2.0% 11-02-27	EUR	250 000	254 424,66	0,03
ASSO ESPA 2.0% 17-08-23	EUR	33 333,33	36 395,28	0,01
ASSO ESPA 2.0% 17-08-24	EUR	33 333,33	36 395,28	0,01
ASSO ESPA 2.0% 17-08-25	EUR	33 333,34	36 395,29	0,01
ASSO POUR LA 2.0% 18-01-24	EUR	125 000	134 812,06	0,02
ASSO POUR LA 2.0% 18-01-26	EUR	125 000	134 436,80	0,01
BRET ATEL 2.0% 04-10-26	EUR	50 000	51 241,10	0,01
BRET ATEL 2.0% 04-10-27	EUR	50 000	51 241,10	0,00
CENT HELE BOR 2.0% 11-03-26	EUR	400 000	406 465,75	0,05
COMP DE CAMP 2.0% 11-03-27	EUR	150 000	152 424,66	0,01



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DEFI 21 AVEN 2.0% 19-12-26	EUR	100 000	105 589,18	0,01
EACH ONE 2.0% 23-09-26	EUR	200 000	201 084,93	0,02
EACH ONE 2.0% 23-09-27	EUR	100 000	100 542,47	0,01
ECOV 2.0% 10-11-23	EUR	66 667	73 523,66	0,01
ECOV 2.0% 10-11-24	EUR	66 666	73 522,55	0,01
ECOV 2.0% 23-12-25	EUR	200 000	208 087,67	0,03
FCP INSE EMPL 2.0% 04-10-26	EUR	50 000	51 241,10	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 10-12-26	EUR	70 000	71 501,11	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 10-12-27	EUR	70 000	71 501,11	0,01
FCP INSE EMPL 2.0% 10-12-28	EUR	60 000	61 286,67	0,00
FILIATERRE 2.0% 02-03-28	EUR	100 000	101 665,75	0,01
GOUT ET SENS 2.0% 22-10-25	EUR	100 000	108 658,40	0,02
HALAGE 2.0% 20-10-23	EUR	50 000	55 421,83	0,00
HALAGE 2.0% 20-10-24	EUR	50 000	55 421,83	0,01
INDU SERV 2.0% 09-04-23	EUR	150 000	164 391,67	0,02
INDU SERV 2.0% 20-04-26	EUR	150 000	154 842,24	0,01
INSE EMPL DYN 2.0% 24-04-26	EUR	300 000	320 657,97	0,04
LABEL EMMAUS 2.0% 23-01-23	EUR	60 000	63 593,81	0,01
LABEL EMMAUS 2.0% 23-01-24	EUR	60 000	63 593,81	0,01
LA CONC SOLI 2.0% 14-04-25	EUR	37 538,74	38 083,05	0,00
LA CONC SOLI 2.0% 14-10-23	EUR	35 019,86	35 872,92	0,00
LA LOUVE 3.0% 03-05-23	EUR	50 000	59 998,63	0,00
LA RUCH DEVE 2.0% 06-05-24	EUR	125 000	131 753,12	0,01
LE DRIV TOUT 2.0% 10-05-27	EUR	150 000	151 931,51	0,01
LE DRIV TOUT 2.0% 10-05-28	EUR	150 000	151 931,51	0,02
LES ALCH 2.0% 21-05-26	EUR	200 000	206 045,06	0,02
LOG INS ARES 2.0% 11-10-27	EUR	100 000	100 443,84	0,02
LOG INS ARES 2.0% 11-10-28	EUR	100 000	100 443,84	0,01
LOG INS ARES 2.0% 19-11-26	EUR	100 000	106 365,02	0,01
LOG INS ARES 2.0% 21-11-26	EUR	100 000	106 353,39	0,01
MAJENAT SAS 2.0% 20-04-26	EUR	250 000	258 070,40	0,03
MOUL COMP ET 2.0% 14-04-25	EUR	250 000	263 819,79	0,03
MOUL COMP ET 2.0% 14-04-26	EUR	300 000	316 583,74	0,04
MOUL COMP ET 2.0% 19-01-23	EUR	133 333	146 521,07	0,02
MOUL COMP ET 2.0% 19-01-24	EUR	133 333	146 534,79	0,01
MOUL COMP ET 2.0% 19-01-25	EUR	133 334	146 535,89	0,02
NEIG ET SOLE 2.0% 15-03-23	EUR	37 500	41 760,13	0,00
NEIG ET SOLE 2.0% 15-03-24	EUR	37 500	41 666,04	0,00
OPTI GROU LA 2.0% 13-07-23	EUR	183 333,33	200 305,30	0,02
OPTI GROU LA 2.0% 13-07-24	EUR	183 333,33	200 305,30	0,02
OPTI GROU LA 2.0% 13-07-25	EUR	183 333,33	200 305,30	0,02
PENE ASSO BAR 2.0% 19-02-25	EUR	33 000	34 925,80	0,00
PENE ASSO BAR 2.0% 19-02-26	EUR	33 000	34 925,80	0,01
PENE ASSO BAR 2.0% 19-02-27	EUR	34 000	35 984,16	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RESSOURCES T 2.0% 24-11-24	EUR	59 000	65 022,85	0,01
RESSOURCES T 2.0% 27-11-24	EUR	59 000	65 022,85	0,01
REZO SOCIAL 2.0% 29-11-23	EUR	66 666	73 547,41	0,01
SCOP COOP FCP 2.0% 11-01-23	EUR	50 000	54 972,60	0,01
SIMPLON 5.5% 15-05-26	EUR	62 500	64 515,41	0,01
SIMPLON 5.5% 17-05-27	EUR	41 666,67	43 010,28	0,00
SIMPLON 5.5% 17-05-27	EUR	62 500	64 515,41	0,01
SIMPLON 5.5% 17-05-28	EUR	41 666,67	43 010,28	0,00
SIMPLON 5.5% 18-05-26	EUR	41 666,67	43 010,28	0,00
SIMPLON 5.5% 28-03-28	EUR	156 666,66	161 718,62	0,02
SIMPLON 5.5% 28-03-29	EUR	156 666,66	161 718,62	0,01
SIMPLON 5.5% 28-03-30	EUR	156 666,66	161 718,62	0,02
SOLTISS 2.0% 23-12-25	EUR	100 000	104 043,84	0,01
SOLTISS 2.0% 23-12-26	EUR	100 000	104 043,84	0,01
SOLTISS 2.0% 23-12-27	EUR	100 000	104 043,84	0,01
TITI FLORIS 2.0% 02-03-24	EUR	100 000	105 773,05	0,01
TITI FLORIS 2.0% 02-03-25	EUR	100 000	105 773,05	0,01
TRIC ENVI 2.0% 11-03-29	EUR	100 000	101 638,89	0,01
TRIMATEX 7 ANS 2.0% 17-10-23	EUR	50 000	56 194,64	0,01
TRIP ENVI 2.0% 26-07-24	EUR	75 000	80 051,69	0,01
TRIP ENVI 2.0% 26-07-25	EUR	75 000	79 954,33	0,01
TRI SERVICE 2.0% 30-05-27	EUR	150 000	151 767,12	0,02
UZAJE 2.0% 28-06-27	EUR	100 000	101 019,18	0,01
UZAJE 2.0% 28-06-28	EUR	100 000	101 019,18	0,01
VALOPREST 2.0% 19-12-24	EUR	50 000	52 907,40	0,01
VALOPREST 2.0% 19-12-25	EUR	50 000	52 849,93	0,01
VTF 2.0% 17-04-24	EUR	133 000	145 211,03	0,02
VTF 2.0% 17-04-25	EUR	133 000	144 977,53	0,01
VVF VILLAGE 2.0% 09-04-25	EUR	500 000	547 972,22	0,06
TOTAL Billets à ordre			10 618 442,55	1,17
TOTAL Autres instruments financiers			10 618 442,55	1,17
Créances			139 664 466,74	15,45
Dettes			-141 124 476,50	-15,61
Comptes financiers			6 875 183,13	0,76
Actif net			904 297 192,55	100,00



6. Annexe(s)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (YE) 2020/852

Dénomination du produit : **Insertion Emplois Dynamique**

Identifiant d'entité juridique : 969500UL0G2X6QVW9I69

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> X Oui	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 48.71% <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 45.71%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été produit ?

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans des sociétés qui sont susceptibles de créer de l'emploi en France dans les prochaines années (période de trois ans glissants) selon l'analyse du Délégué de la gestion financière, et qui :

- adressent les enjeux liés aux principaux thèmes durables tels que la biodiversité, le climat, le développement socio-économique, la diversité du capital humain etc., et
- contribuent positivement par leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »).

Le fonds investit une partie de ses actifs (poche solidaire de 5 à 10%) dans des structures non cotées qui participent à la création/consolidation d'emplois, notamment pour les personnes en difficulté d'insertion. En outre, compte tenu de la nécessité de maintenir un climat stable et de soutenir la protection la biodiversité, le Délégué de la gestion financière vise à constituer un portefeuille qui :

- représente une économie dans laquelle le réchauffement climatique mondial devrait se limiter à 2 degrés Celsius, comme le prévoit l'Accord de Paris de 2015, et
- qui contribue à préserver, utiliser durablement et restaurer la biodiversité.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

94.44% des actifs nets du fonds au 30/12/2022 ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 5.07%.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Indice de référence : 45% SBF 120 (C) DNR EUR; 45% MSCI EUROPE EX FRANCE NETR LOCAL INDEX; 10% ESTR CAPITALISE

L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.






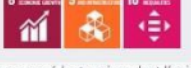


CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

en % de l'encours avec Opinions Engagées/positives

Piliers Mirova

Importance de la contribution d'un actif aux SDG correspondant à chaque pilier

Environnement	Social
STABILITE CLIMATIQUE Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C 	
ECOSYSTEMES Maintenir les éco-systèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables 	
RESSOURCES Préserver les ressources naturelles via une utilisation efficace et le recours à l'économie circulaire 	
	BESOINS FONDAMENTAUX Assurer à tous un accès aux besoins de base : alimentation, eau, santé, énergie, logement, assainissement, transport, crédit 
	BIEN-ETRE Améliorer l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice et favoriser l'égalité des chances 
	TRAVAIL DECENT Offrir à tous un emploi offrant de bonnes conditions de travail, et une intégration sociale 

17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Veuillez consulter un aperçu de tous les ODD (1-17) sur le site Web de l'ONU : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals/>. Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies («ODD»). Mirova a signé un accord avec l'Université de Cambridge, sur la base d'un partenariat de recherche axé sur les thèmes du développement durable ainsi que la mise en place en 2013 d'un groupe de travail, le Investors Leaders Group. Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, six piliers d'impact ont été développés, trois environnementaux et trois sociaux, pour chaque actif (tel qu'affiché à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeurs du portefeuille (en poids) qui contribuent positivement au pilier concerné (entreprises dont l'opinion est « Engagée » ou « Positive » sur le pilier).
 Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.*

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »).

Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes.

À la suite de cette analyse qualitative, le Délégué de la gestion financière émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs.

Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements dans le Fonds étaient conformes aux critères DNSH du Délégué de la gestion financière.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'analyse des risques ESG résiduels menée sur chaque société bénéficiaire, le Fonds évalue et surveille systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'un impact négatif principal (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

obligatoires mentionnés dans les Normes techniques réglementaires consolidées pour l'évaluation de l'investissement durable conformément à l'art. 2 (17) SFDR).

Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Délégué de la gestion financière peut utiliser des estimations qualitatives ou quantitatives qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question.

Les impacts négatifs sont hiérarchisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles d'affaires des entreprises considérées comme des investissements en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. l'exposition à des risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- contrôle des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Délégué de la gestion financière estime que les processus et pratiques de la société bénéficiaire sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessous, qui répertorie les principaux indicateurs pris en compte par Mirova lors de la prise en compte des PAI.

Adverse Sustainability indicator		Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova
Greenhouse gas emissions	1. GHG emissions	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	2. Carbon footprint	
	3. GHG intensity of investee companies	
	4. Exposure to companies active in the fossil fuel sector	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles Pour les entreprises impliquées dans l'extraction, le traitement/raffinage et le commerce des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises ayant : <ul style="list-style-type: none"> • > 5 % des revenus provenant du charbon ou du pétrole, y compris le pétrole non conventionnel; • > 10 % des revenus provenant du gaz non conventionnel. Pour les entreprises qui produisent des équipements ou des services dédiés au secteur des combustibles fossiles, l'exclusion s'applique aux entreprises dont plus de 50 % des revenus proviennent de ces équipements ou services. Pour les entreprises qui produisent de l'électricité (> 10 % des ventes liées à la production d'électricité), l'exclusion s'applique aux entreprises dont le mix de production est dominé par le charbon, dont l'intensité carbone est supérieure à 350 gCO2/kWh.
	5. Share of non-renewable energy consumption and production	
	6. Energy consumption intensity per high impact climate sector	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Biodiversity	7. Activities negatively affecting biodiversity-sensitive areas	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion d'entreprises ou de projets portant gravement atteinte aux zones de biodiversité sensibles - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
Water	8. Emissions to water	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Waste	9. Hazardous waste and radioactive waste ratio	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque cela est pertinent
Social and Employee matters	10. Violations of UNGC principles and OECD guidelines for Multinational Enterprises	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'OCDE - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Partie de l'analyse de la controverse
	11. Lack of processes and compliance mechanisms to monitor compliance with UN Global Compact principles and OECD Guidelines for Multinational Enterprises	
	12. Unadjusted gender pay gap	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion pour les grandes entreprises, cas par cas pour les petites entreprises ou les projets - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	13. Board gender diversity	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
	14. Exposure to controversial weapons (anti-personnel mines, cluster munitions, chemical weapons and biological weapons)	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse qualitative interne - Plans d'engagement / ESAP avec les entités détenues
Additional PAI Indicators	4. Investments in companies without carbon emission reduction initiatives	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des entités et entreprises les plus intensives en carbone dont le plan de réduction des émissions de GES est inexistant ou insuffisant - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne
	14. Number of identified cases of severe human rights issues and incidents	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses
	17. Number of convictions and amount of fines for violation of anti-corruption and anti-bribery laws	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme - Intégration systématique dans l'analyse qualitative interne - Intégration dans l'analyse des controverses

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le Délégué de la gestion financière examine les sociétés bénéficiaires par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Le Délégué de la gestion financière examine en permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures d'implication et de résolution des entreprises sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement pour obtenir une assurance supplémentaire.

Les sociétés jugées par le Délégué de la gestion financière comme étant en violation grave des Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme faisant un préjudice important et sont donc rendues non éligibles.

Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été considérés comme respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier à date de référence, à savoir : 30/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FRANCE ACTIVE INV.B	Services d'investissement	4,86%	France
HERMES INTL FP EUR	Habillement et accessoires	3,66%	France
NOVO DC DKK	Produits pharmaceutiques	3,55%	Danemark
VOLTALIA FP EUR	Électricité alternative	3,33%	France
CAPGEMINI SE FP EUR	Services informatiques	2,98%	France
AXA FP EUR	Assurance services complets	2,94%	France
SAINT GOBAIN FP EUR	Matériaux de construction : autres	2,83%	France
L'OREAL FP EUR	Produits de beauté	2,82%	France
ESSILORLUXOTTICA FP	Fournitures médicales	2,80%	France
EURAZEO SE FP EUR	Gestionnaires d'actifs et services de garde	2,66%	France
ACCENTURE UN USD	Services d'appui professionnels	2,65%	Irlande
ASML HOLDING NA EUR	Technologie et équipement de production	2,65%	Pays-Bas
WORLDLINE FP EUR	Services de traitement des transactions	2,64%	France
SOITEC FP EUR	Semi-conducteurs	2,42%	France
SOPRA STERIA FP EUR	Services informatiques	2,35%	France

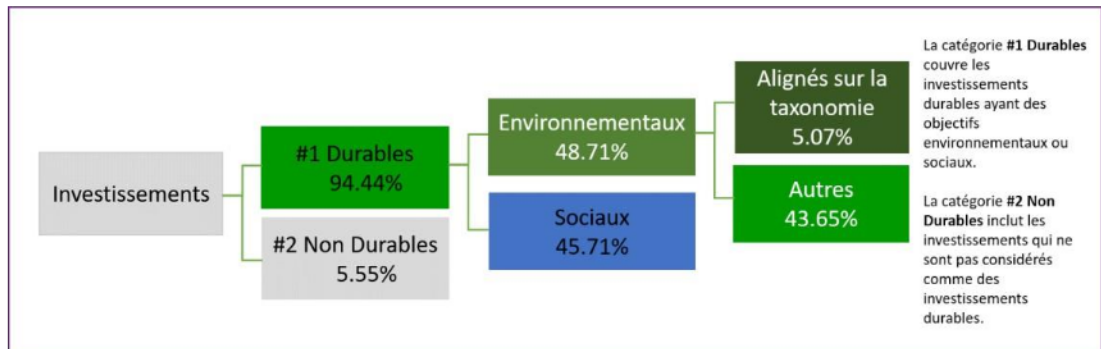


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 94.44% des actifs nets du fonds au 30/12/2022 ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable.

Le Fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

RÉPARTITION SECTORIELLE (%)	Fonds
Industrie	22,5
Technologie	16,8
Consommation Discrétionnaire	15,7
Santé	10,2
Matières premières	8,4
Finance	5,6
Services aux collectivités	4,7
Immobilier	0,9
Energie	0,5
Titres solidaires	8,4
OPC	2,6
Trésorerie	3,7

Nomenclature ICB

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



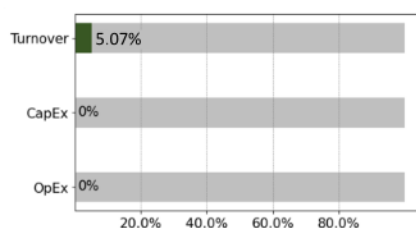
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxonomie ») : (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, (b) l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines, (c) la transition vers une économie circulaire, (d) la prévention et le contrôle de la pollution, (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus (limités à l'objectif (a) à ce jour) est identifié et mesuré dans la mesure où les données sont à la disposition du Délégué de la gestion financière et d'une qualité adéquate. Elles peuvent aussi résulter d'estimations dans les cas où certaines informations seraient manquantes, dans les conditions définies par les régulateurs et notamment dans le respect du principe de prudence. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est conservateur.

5.07% des actifs nets du fonds sont alignés sur la taxonomie de l'UE au 30/12/2022.

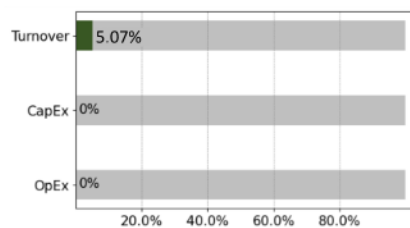
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, **obligations souveraines incluses***



■ Investissements alignés sur la taxonomie
■ Autres investissements

2. Alignement des investissements sur la taxonomie, hors **obligations souveraines**



■ Investissements alignés sur la taxonomie
■ Autres investissements

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 2.28 %

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Le Fonds a investi 48.71% dans des investissements durables avec un objectif environnemental qui peuvent inclure des investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxonomie de l'UE.

En effet, dans le cadre de l'évaluation de l'impact positif, le Délégué de la gestion financière peut identifier certaines activités qui ne sont pas actuellement couvertes par la taxonomie de l'UE ou considérées comme n'apportant pas une contribution substantielle aux objectifs de taxonomie environnementale.

Le Délégué de la gestion financière réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco-efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
- soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
- favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds a investi 45.71% dans des investissements sociaux durables.

Le Délégué de la gestion financière réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être et l'inclusion dans la diversité. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutenir le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des produits et services dédiés ou à des pratiques avancées ciblant la main-d'œuvre.

Le fonds investit 5 à 10 % de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires, dont au moins 5% de son actif dans des titres non cotés d'entreprises solidaires agréées ESUS en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

Il s'agit pour l'essentiel :

- d'entreprises qui favorisent la création ou la consolidation de postes de travail pour des personnes en difficulté ;
- d'associations ou entreprises d'utilité sociale qui ont une activité économique et créent des emplois ;
- d'organismes d'investissement assimilés solidaires.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le Fonds vise à investir uniquement dans des titres qualifiés d'investissement durable. À des fins techniques ou de couverture, le Fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie et des dérivés à des fins de couverture du risque de change jusqu'à 10% de son actif net. En raison de leur nature technique et neutre, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements durables et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durables au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova.

La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.

Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques.

En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages pendant le dialogue avant/après vote et par opposition aux éléments ad hoc. Dans la mesure du possible, Mirova peut co-signer ou diriger le dépôt des éléments des actionnaires.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse <https://www.mirova.com/en/research/voting-and-engagement>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non Applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non Applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non Applicable



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38